

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire TENUE À HUIS CLOS PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE TEL QU'AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL, le 26 mars 2020, à 12 h 45.

Membres présents (conférence téléphonique) :

Hervé Taillon	Églantine Leclerc Vénuti
Carolyne Gagnon	Mireille Leduc
Bertrand Quesnel	René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Paiement, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 12 h 45.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié par courriel tel que requis par le Code municipal, article 153, à tous les membres du Conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, chacun reconnaît l'avoir reçu.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no : 11559-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter l'ordre du jour présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Résolution no : 11560-2020

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT Que la résolution 11483-2019 relative à l'imposition du taux de taxe foncière générale 2020, taxe spéciale du règlement d'emprunt numéro 228 et établissant une compensation pour les services municipaux adoptée le 10 décembre 2019, cette résolution prévoit que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

CONSIDÉRANT Que cette même résolution mentionne que le défaut de paiement des sommes échues de la taxation complémentaire entraîne automatiquement des intérêts dont le taux est fixé à 15 %, calculé sur une base journalière;

CONSIDÉRANT Que la résolution 11484-2019 impose un intérêt au taux de 15 % l'an calculé sur une base journalière sur tout montant échu exigible des taxes foncières et autres comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT Que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au deuxième et troisième alinéa de cette résolution, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT Que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire alléger le fardeau financier des contribuables;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Hervé Taillon et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe réduit à 0 % le taux d'intérêt, et ce, jusqu'au 31 mai 2020 sur :

- La taxe foncière 2020;
- La taxation supplémentaire émise en 2020;
- Les autres comptes à recevoir émis en 2020.

ADOPTÉE

.....

Résolution no : 11561-2020

REPORT DE L'ENVOI DES COMPTES SUR LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT Que la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières prévoit à l'article 6 que les droits de mutation sont dus à compter de la date du transfert de l'immeuble;

CONSIDÉRANT Que la situation de plusieurs citoyens, citoyennes, futurs citoyens et futures citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire alléger le fardeau financier des contribuables;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'envoi des comptes sur les droits de mutations immobilières soit reporté au 31 juillet 2020.

ADOPTÉE

.....

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 11562-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter le procès-verbal de la présente séance extraordinaire en date du 26 mars 2020.

ADOPTÉE

.....

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 11563-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents;

De clore la séance extraordinaire du 26 mars 2020.

ADOPTÉE

Il est 12 h 53

✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, secrétaire-trésorier

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion extraordinaire du 26 mars 2020 par la résolution # 11562-2020.